

# **PORTFOLIO**

## **BILAN DE COMPETENCES**

**Faire le bilan de ses forces et de ses lacunes  
afin de les mettre en perspective avec son projet**

Une offre proposée par :

Le Bureau des professions de la santé et  
Le Centre d'information des professions santé-social (CiPS)

### **Portfolio et reconnaissance des acquis**

L'élaboration du portfolio – bilan de compétences se situe au cœur du processus de reconnaissance des acquis. Cette étape fournit à la personne l'occasion de faire le bilan de ses forces mais également de ses lacunes et de les mettre en perspective avec le profil de compétences professionnelles à titre de "référentiel".

Le portfolio – bilan de compétences est un dossier constitué de l'ensemble des documents justifiant les savoirs et les compétences qui en ont résulté. Le processus entrepris permet aussi un travail sur soi-même, une sorte de bilan de vie.

Son élaboration obéit à des règles rigoureuses. Il ne s'agit pas simplement d'énumérer des expériences mais bien d'analyser concrètement ce que l'on a appris.

### **Les postulats**

La reconnaissance des acquis repose sur 3 postulats de base.

Le 1<sup>er</sup> comporte la pluralité de lieux, de modes et de sources d'apprentissage.

Le 2<sup>ème</sup> repose sur l'équité, à savoir que toute personne ayant fait un apprentissage, quel que soient les conditions, a le droit de le faire reconnaître socialement.

Le 3<sup>ème</sup> renvoie au fait que la reconnaissance des acquis permet des économies tant individuelles que sociales dans la mesure où les personnes n'ont pas à réapprendre ce qu'elles savent déjà. (F. Landry, 1988a, p. 23)

La reconnaissance des acquis peut être définie comme "un processus par lequel une personne identifie les apprentissages qu'elle a effectués en des temps, des lieux, selon des méthodes et des contenus variés, pour les faire évoluer par experts et recevoir par la suite une accréditation officielle".

(M. Sansregret, 1997)

## **Le portfolio – bilan de compétences se compose des documents suivants**

- Autobiographie d'environ 1 page qui comprend la révision des expériences de vie et de travail;
- Objectifs de carrière et de formation;
- Identification et vérification des apprentissages. Il s'agit de la partie "maîtresse" du portfolio; elle comprend un inventaire et une analyse des apprentissages pertinents;
- Etablissement d'une concordance entre les apprentissages et le "référentiel" de compétences;
- Proposition sur des procédés d'évaluation;
- Prévision, cas échéant, d'un programme complémentaire de formation;
- Pièces justificatives.

## **Plan et contenu de la formation**

La formation se déroule en groupe ou de manière individualisée.

Durée : 2 jours et demi + 1 ou 2 heures de tutorat individuel

1<sup>er</sup> jour :

- Information sur le processus;
- Définition des termes, des objectifs personnels et du contrat de formation;
- Situation du portfolio dans la vie et le contexte de reprise d'une activité professionnelle;
- Identification des apprentissages pouvant faire l'objet d'un arrimage avec le référentiel de compétences.

2<sup>ème</sup> jour et 3<sup>ème</sup> jour (1/2 jour) :

- Poursuite du travail entrepris le 1<sup>er</sup> jour, partage des questionnements;
- Retenue des acquis à des fins d'évaluation;
- Exploitation du "référentiel" de compétences;
- Pièces justificatives.

A côté des journées de formation, il est nécessaire de réaliser un important travail personnel, estimé à environ 30 heures.

Pour une prise de contact :

Mme Anne Bonvin

Les Platanes

Rte de Bretonnières 4

1352 Agiez

Tél. 024 441 62 92 / 079 327 19 93

anne.bonvin3@bluewin.ch